



# PLUM' INFO

**BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION  
COMMUNE DE PLUMAUGAT  
N° 133**

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-Mail : [mairie@plumaugat.fr](mailto:mairie@plumaugat.fr)  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

**Jeudi 27 Octobre 2022**

## **Rappel : ELAGAGE des arbres / lignes téléphoniques**

Dans le cadre du **déploiement de la fibre optique** par la société AXIONE, qui intervient sous la maîtrise d'ouvrage de MEGALIS BRETAGNE, il est demandé aux propriétaires de réaliser dans les meilleurs délais l'élagage des arbres lorsqu'il y a une ligne téléphonique qui risque d'être en contact direct.

Le déploiement proprement dit de la fibre débutera en janvier. Si l'élagage n'est pas réalisé ou pas réalisé de manière satisfaisante, l'entreprise AXIONE se réserve le droit de ne pas poursuivre le déploiement, ce qui serait préjudiciable pour l'ensemble des usagers.

Aussi, nous recommandons à **tous les propriétaires de réaliser ces travaux d'élagage le plus rapidement possible** ; un courrier de notification sera envoyé début novembre aux propriétaires des parcelles les plus concernées.

Il convient de noter que l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, est prévue pour les chemins ruraux, en vertu de l'article D. 161-24 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que pour les voies communales, en vertu de l'article L. 2212-2-2 dans le code général des collectivités territoriales.

Une fois le déploiement de la fibre réalisé, la responsabilité des propriétaires sur le bon entretien des haies sera engagée.

## **RESUME CM DU 20 Octobre 2022 :**

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours :** M. le Maire informe le CM qu'il y a lieu de désigner un conseiller correspondant incendie et secours en application de la loi du 25 Novembre 2021. Après concertation, le CM désigne M. Denis MACÉ.

**Manoir de la Rivière : tarif prestation ménage :** M. le Maire informe le CM qu'il y a lieu de compléter la délibération du 24 juin 2022 fixant les tarifs de location du Manoir par un tarif de prestation ménage facturée aux locataires. Après délibération le CM fixe la prestation nettoyage complet du gîte à 360 € et celle du nettoyage intermédiaire pendant un long séjour à 240 €.

**Gîtes Les Hirondelles : modalités de passage en logements permanents :** M. Le Maire expose au CM que le marché de la location du logement social est très tendu et propose d'étudier la possibilité de louer 6 des 12 gîtes en logements permanents. Il indique également dès lors, la possibilité de regrouper les budgets des gîtes et du CCAS. Après délibération le CM prend acte du passage de la location de 6 gîtes en logements permanents et demande d'étudier les modalités de regroupement des 2 budgets et les tarifs de location. Le CM donne aussi son accord pour transformer la salle TV du RDC en bureaux.

**Club des Jeunes : demande de subvention :** Après délibération le CM vote une subvention de 150 € au Club des Jeunes.

**Augmentation durée hebdomadaire de service agent technique service périscolaire :** M. le Maire fait le point sur les différents services périscolaires et extra – scolaire et notamment en matière de service le midi et de ménage et propose de passer la durée hebdomadaire d'un agent de 8h00 à 13h00 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Après délibération, le CM adopte la proposition de modification du tableau des emplois.

**Examen propositions achat terrains :** M. le Maire fait part au CM qu'il a eu connaissance de la vente de terrains sur la commune (un bois et un autre terrain à Quesnon). Après délibération, le CM ne donne pas suite pour l'achat du bois. Pour le terrain de Quesnon, il est demandé à M. le Maire de revoir le Notaire pour obtenir plus de précisions.

**Dinan Agglomération : communication rapport d'activités et de développement durable 2021 :** M. le Maire informe le CM qu'il a été destinataire du rapport d'activité et de développement durable de Dinan Agglomération de 2021 et en fait une présentation synthétisée. Après discussion, le CM prend acte du présent rapport.



**Foyer éclairage public rue de Caulnes : dépose et confection boîte de jonction :** M. le Maire fait part au CM de la nécessité de déposer le foyer lumineux situé sur l'ancien bar-bowling qui va être démolit et de confectionner une boîte de jonction dont le coût est de 816.48 € TTC (491.40 € à la charge de la commune). Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis du SDE.

**Halle sportive : devis sol :** M. le Maire expose au CM que le sol en sable de la halle sportive ne donne pas entière satisfaction aux utilisateurs et présente un devis pour réaliser un sol en gazon synthétique. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et de retenir le devis d'IDEAL GAZON.

**Eclairage public : réduction et mise en place des décorations de Noël :** M. le Maire fait part au CM des questions relatives à la sobriété des contraintes énergétiques et financières et interroge le CM sur la conduite à mettre en place. Après délibération, le CM décide d'éteindre l'éclairage public à 21h00, d'étudier la possibilité de l'éteindre à 23h00 le vendredi soir et samedi soir dans le centre bourg, de réduire l'allumage à 7h30 le samedi et le dimanche matin, de couper l'éclairage public à Quesnon, et de mettre les décorations de Noël uniquement du 15 Décembre au 5 janvier.

**Location licence IV : convention :** M. le Maire rappelle au CM que la commune est propriétaire de la licence IV qui appartenait à Mme ROLLAND, qu'elle devra être activée avant Mars 2023, qu'il s'est renseigné à la préfecture pour connaître les modalités pour la louer et la déplacer et que le restaurateur sous l'enseigne Di'Verres à fait une demande de location. Après délibération, le CM décide de louer cette licence pour un an, au prix de 400 € pour une utilisation de 120 jours maximum au restaurant Di'Verres.

**Ilot B : présentation esquisse faisabilité et orientations :** M. le Maire présente au CM l'étude de faisabilité de l'architecte sur l'ilot B. Après délibération le CM prend acte des différentes hypothèses et propose que la commission urbanisme continue à les approfondir.

## PELE – MELE :

1 – Les propriétaires de ruches doivent les déclarer entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre ; renseignements [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

2 – Coupe de bois : comme chaque année une coupe de bois sera organisée dans le bois de l'Etos au prix de 15€ la stère. Renseignements en mairie.

3 – L'association Plumaugat Patrimoine a besoin de vous pour reconstituer la vie à Plumaugat durant la Première Guerre Mondiale. Si vous possédez des documents de famille sur cette période (photos, médailles, courriers etc.), et que vous acceptez de les partager avec nous, vous pouvez nous contacter par mail, [patrimoineplumaugat@gmail.com](mailto:patrimoineplumaugat@gmail.com) ou laisser vos coordonnées à la mairie, à la médiathèque et auprès des membres de l'association.

## DATES A RETENIR :

### Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

### Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00. Permanence des adjoints sur rendez-vous.

### Horaires de la Bibliothèque *Le Rucher* :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00

Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00

Samedi de 9h30 à 16h30

### Les animations au Rucher :

Samedi 29 octobre de 10H30 à 12H00 : ateliers

Halloween – déguisements bienvenus !

**Dinan Agglomération** vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

**Conciliateur de justice :** M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1<sup>er</sup> Mardi de chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

### Festivités / Vie des associations en Octobre - Novembre :

Samedi 29 oct. : Repas Poulet Curry du Club des Jeunes.

Dimanche 6 nov. : Loto Comité des fêtes **ANNULE**

Samedi 12 nov., 11h45 : Commémoration de l'armistice

Samedi 12 nov. : Banquet des Classes 2

Mardi 15 nov. : Repas du Club du Bon Accueil

Samedi 19 nov. : Repas à emporter de l'APEL (école)

Samedi 26 nov. : Buffet des bénévoles du festival des battages

### La vie de nos commerces :

→ Cécile LEMARDELÉ ETIENNE propose des soins énergétiques et reçoit sur rendez-vous au gîte n°1 des Hirondelles (Tel : 06.72.64.56.61)

→ Nouveau : Jérémy BOUCHER magnétiseur : sur rendez-vous au 06.63.90.13.09 ou [boucher-jeremy@laposte.net](mailto:boucher-jeremy@laposte.net)

### Messes à Plumaugat :

Mardi 1<sup>er</sup> Novembre à 10h30 (toussaint)

Samedi 12 Novembre à 11h00 (armistice et banquet des classes 2)

Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :

**GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !**

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*  
Prochaines permanences : 2 et 16 novembre

### Maison France Service :

**GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !**

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches administratives : à la mairie de Caulnes aux heures d'ouverture. Contact : 02.96.88.70.30

### Point Conseil Budget :

**GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !**

**Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00**

Vous pouvez d'ores et déjà contacter la Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94.  
Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.  
Partenariat avec Familles Rurales.  
Prochaine permanence : 9 novembre